BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2622

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

407 991 876 RCS Evry.
A7 PROTECTION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 187600.00 EUR.
Adresse : 10, Quai de la Borde, Les Rives de Seine, 91130 Ris-Orangis.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : A7 PROTECTION Forme : SAS Adresse du siège : Les Rives de Seine 10 Quai de la Borde 91130 Ris-Orangis Capital : 187.600 euros Numéro unique d'identification : 407 991 876 Lieu d'immatriculation : Evry Société absorbée : ACTECH Forme : SASU Adresse du siège : 19 avenue des Noyers 38300 Domarin Capital : 50.000 euros Numéro unique d'identification : 489 777 664 Lieu d'immatriculation : Vienne Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 159.753 euros Passif : 198.068 euros Actif net apporté : -38.315 euros Rapport d'échange : La Société Absorbante détenant à la date du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du projet de fusion, 100 % du capital de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la présente opération constitue une fusion-renonciation intégrale. En conséquence, conformément à l'article L.236-3 II du Code de commerce, l'actif net apporté par la Société Absorbée ne sera pas rémunéré par l'attribution d'actions de la Société Absorbante, et il ne sera procédé à la création d'aucune action nouvelle, ni à l'augmentation du capital de la Société Absorbante, ni à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Les 500 actions de la Société Absorbée se trouveront annulées du fait de la réalisation définitive de la fusion. Montant prévu de la prime de fusion : NEANT Montant prévu du mali de fusion : 588.315 euros Date du projet commun de fusion : 07/08/2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour A7 PROTECTION le 07/08/26 au Greffe du Tribunal de commerce d'Evry et pour ACTECH le 07/08/26 au Greffe du Tribunal de commerce de Vienne..